**Mandat de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination**

**fondées sur l'orientation et l'identité de genre**

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**Visite de pays en Tunisie**

**(du 18 au 28 mai 2021 (à confirmer))**

**Note d'information**

**L'expert indépendant**

L'Expert indépendant des Nations Unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (IE SOGI), Victor Madrigal-Borloz, est un juriste costaricain. Il est chercheur invité principal au programme des droits de l'homme de la faculté de droit de Harvard. Jusqu’en juin 2019 il a été Secrétaire général de l'International Rehabilitation Council for Torture Victims (IRCT), un réseau mondial de plus de 150 centres de réhabilitation dont la vision est de permettre à toutes les victimes de torture et de mauvais traitements de jouir pleinement de leur droit à la réhabilitation. De 2013 à 2016 M. Madrigal-Borloz a été membre du Sous-comité des Nations Unies pour la prévention de la torture. Auparavant, il a travaillé à la Commission interaméricaine des droits de l'homme, à la Cour interaméricaine des droits de l'homme et à l'Institut danois des droits de l'homme.

**Mandat de l'expert indépendant**

Conformément à la [résolution 32/2](http://ap.ohchr.org/documents/dpage_f.aspx?si=A/HRC/RES/32/2), le Conseil des droits de l'homme a chargé l'Expert indépendant de :

* Évaluer la mise en œuvre des instruments internationaux existants en matière de droits de l'homme en ce qui concerne les moyens de surmonter la violence et la discrimination à l'encontre des personnes sur la base de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, tout en identifiant à la fois les meilleures pratiques et les lacunes ;
* Sensibiliser à la violence et à la discrimination à l'encontre des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, et identifier et traiter les causes profondes de la violence et de la discrimination ;
* Engager un dialogue et consulter les États et les autres parties prenantes concernées, notamment les agences, programmes et fonds des Nations Unies, les mécanismes régionaux des droits de l'homme, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile et les établissements universitaires ;
* Travailler en coopération avec les États afin de favoriser la mise en œuvre de mesures qui contribuent à la protection de toutes les personnes contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ;
* S'attaquer aux formes multiples, croisées et aggravées de violence et de discrimination auxquelles sont confrontées les personnes en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre ;
* Conduire, faciliter et soutenir l’octroi de services de conseil, d'assistance technique, de renforcement des capacités et de coopération internationale à l'appui des efforts nationaux de lutte contre la violence et la discrimination à l'encontre des personnes sur la base de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Par sa résolution 32/2 de juin 2016, le Conseil des droits de l'homme a établi le mandat de l'IE SOGI. Ce mandat a été renouvelé pour une période de trois ans en 2019 par la résolution 41/18.

Pour plus d'informations, voir [: http://www.ohchr.org/FR/Issues/SexualOrientationGender/Pages/Index.aspx](https://www.ohchr.org/FR/Issues/SexualOrientationGender/Pages/Index.aspx)

Les premiers mots de la Déclaration universelle des droits de l'homme sont sans équivoque : "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits". Ces principes ont été confirmés plus récemment avec les objectifs de développement durable, qui reposent tous sur un seul et même principe directeur: ne laisser personne derrière. Les obligations légales des États de sauvegarder les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans (LGBT) et de genre variant sont bien établies dans le droit international des droits de l'homme sur la base de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Toutes les personnes, indépendamment de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, ont le droit de bénéficier des protections prévues par le droit international des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les droits à la vie, à la sécurité de la personne et à la vie privée, le droit de ne pas être soumis à la torture, à l'arrestation et à la détention arbitraires, le droit de ne pas être soumis à la discrimination et le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique.

Pour plus d'informations sur les normes internationales des droits de l'homme applicables dans ce contexte, veuillez vous référer à la brochure [Born Free and Equal](http://www.ohchr.org/EN/Issues/Discrimination/Pages/BornFreeEqualBooklet.aspx) (édition révisée) publiée par le HCDH en 2019, aux [travaux de l'Expert indépendant et](https://www.ohchr.org/FR/Issues/SexualOrientationGender/Pages/AnnualReports.aspx) aux deux premiers rapports officiels des Nations unies sur la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre([A/HRC/19/41](https://www.ohchr.org/EN/Issues/Discrimination/Pages/LGBTUNReports.aspx) et [A/HRC/29/23](https://www.ohchr.org/EN/Issues/Discrimination/Pages/LGBTUNReports.aspx)) qui ont été présentés au Conseil des droits de l'homme en 2012 et 2015, respectivement.

**Cadre et objectif de la visite**

Dans le cadre des [termes de référence](https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/SP/ToRs2016_FR.pdf) des missions d'enquête des experts, la visite de l'Expert indépendant a pour but de comprendre, dans un esprit de coopération et de dialogue, comment la Tunisie s'efforce de lutter contre la violence et la discrimination à l'égard des personnes sur la base de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, tout en identifiant à la fois les meilleures pratiques et les lacunes.

Au cours de sa visite, l'Expert indépendant étudiera :

* Les différentes manifestations de la violence et de la discrimination à l'égard des personnes en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre, leurs causes et leurs conséquences ;
* La mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme afin de vaincre la violence et la discrimination à l'encontre des personnes sur la base de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre ;
* Les réponses et mesures de l'État pour lutter contre la violence et la discrimination à l'égard des personnes sur la base de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre (cadre constitutionnel, législatif et institutionnel, ainsi que les réponses intersectorielles à la violence et à la discrimination) ;
* Les implications de la discrimination et de la stigmatisation sur la violence ;
* Lacunes et défis dans l'accomplissement des obligations de l'État visant à éliminer la violence et la discrimination à l'égard des personnes sur la base de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre (prévention, protection, poursuites).

Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et de genre variant sont très diverses. L'Expert indépendant étudiera comment chaque groupe fait face à des défis et des réalités distincts. Il se penchera également sur la situation des personnes LGBT touchées par des formes multiples, croisées et aggravées de violence et de discrimination et sur celles qui sont en situation de vulnérabilité.

**Réunions et autres activités pendant la visite**

L'Expert indépendant rencontrera les parties prenantes nationales impliquées dans la lutte contre tous les aspects liés à la violence et à la discrimination à l'égard des personnes LGBT, notamment des fonctionnaires, des organisations nationales de défense des droits de l'homme, des organisations de la société civile, des représentants des Nations Unies, des universitaires et des victimes.

Les réunions officielles, à tous les niveaux du gouvernement, sont coordonnées par les autorités centrales tandis que les autres réunions sont préparées par l'Expert indépendant avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies sur le terrain.

Lors de ses missions dans les pays, l'Expert indépendant effectue des visites sur place et passe du temps en dehors de la capitale pour mieux comprendre la question de la violence et de la discrimination à l'égard des personnes en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre dans tout le pays. L'Expert indépendant invite et apprécie les suggestions de lieux et d'endroits à visiter pendant son séjour dans le pays.

L'Expert indépendant souhaite inviter les acteurs de la société civile à lui faire parvenir des contributions avant sa visite, telles que :

1. Rapports analytiques ou enquêtes récentes sur les personnes LGBT en Tunisie ;
2. Informations sur la politique, les programmes et le cadre juridique en matière de protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ;
3. Les questions/préoccupations et situations prioritaires qui méritent l'attention de l'Expert indépendant ;
4. Des suggestions sur les questions à examiner et les lieux à visiter ;
5. Des suggestions de rencontres avec des représentants de l’Etat et acteurs de la société civile dans différentes régions en fonction des lieux à visiter.

Veuillez envoyer vos informations à [ie-sogi@ohchr.org](mailto:ie-sogi@ohchr.org). Veuillez indiquer "Visite 2021 en Tunisie" dans l'objet du courriel.

L'Expert indépendant terminera sa visite à Tunis, où il fera un dernier compte-rendu au gouvernement et tiendra une conférence de presse pour partager les conclusions préliminaires de la mission.

**Résultat**

L'Expert indépendant formulera des recommandations pour soutenir les efforts du gouvernement dans l'élimination de la violence et de la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Un rapport de mission sera présenté au Conseil des droits de l'homme en juin 2022.

\*\*\*\*